

# Projet



**STRATEGIE TERRITORIALE  
DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE  
POUR L'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME**

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
AU CONTRAT LOCAL INITIATIVES CLIMAT**

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie



Mars 2007

# SOMMAIRE

Contexte et engagement de la Collectivité .....	3
Objectifs du territoire.....	4
Méthodologie proposée .....	6
Volet Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême .....	8
Volet Communes du Grand Angoulême.....	10
Volet Acteurs publics et privés du territoire .....	11
Modalités de pilotage et d'organisation.....	13
Les structures dédiées .....	13
Les structures de support.....	14
Evaluation .....	16
Calendrier prévisionnel .....	17

## Contexte et engagement de la Collectivité

---

Le changement climatique constitue l'une des questions économiques, sociales et environnementales majeures du XXI<sup>ème</sup> siècle. Depuis environ un siècle et demi, la concentration des Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques prévoient des hausses de température sans précédent, aux conséquences dramatiques sur nos sociétés. C'est pourquoi la mise en oeuvre de méthodes et de technologies nécessaires à l'émergence de politiques de réduction des émissions de GES est devenue une priorité tant sur le plan international, national que local.

Dans le cadre de l'application du protocole de Kyoto de 1997, la France s'est dotée, en juillet 2004, d'un plan climat, ayant pour objectif, grâce à une combinaison de mesures dans différents secteurs d'activités, de permettre à notre pays de respecter ses engagements internationaux : stabiliser, pour la période 2008-2012, les émissions de GES au niveau de 1990, puis diviser par quatre les émissions d'ici 2050.

Ce plan climat reconnaît, dans la continuité des précédents dispositifs nationaux, la place primordiale des collectivités locales dans la conduite de cette politique de lutte contre le changement climatique par la mise en place :

- ❑ d'outils de quantification des émissions de GES adaptés aux spécificités des collectivités territoriales ;
- ❑ de plans climats territoriaux offrant un cadre pour réaliser – à l'échelle des régions, des départements, des parcs naturels, des communes et de leurs groupements - des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de GES.

A l'échelle régionale, le Conseil Régional Poitou-Charentes et l'ADEME/APCEDE ont engagé la démarche « Initiatives Climat » visant à permettre à la Région Poitou-Charentes de réduire ses émissions de GES d'origine énergétique et de respecter l'objectif national de stabilisation de ces mêmes émissions.

Soucieuse de prendre une part active dans la lutte contre le changement climatique, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (ComAGA) a approuvé, en 2006, l'opportunité de réaliser, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), **un diagnostic des émissions de GES, portant sur la mesure des émissions de la ComAGA et des communes membres en tant qu'administrations mais également des activités publiques et privées de l'agglomération.**

Cette initiative s'inscrit :

- ❑ dans le cadre des objectifs du projet d'agglomération du Grand Angoulême, adopté le 10 juillet 2003 visant à impulser une démarche pragmatique en matière de développement durable et à **conduire des stratégies publiques locales s'efforçant de concilier efficacité économique, finalités sociales et préservation de l'environnement sur le long terme** ;
- ❑ dans le prolongement des travaux participatifs conduits, en ce domaine, à partir de 2004, avec l'appui du Conseil de Développement.

La réalisation de ce diagnostic territorial constitue le premier pas vers la mise en oeuvre, à partir de la hiérarchisation de priorités d'actions, d'une politique communautaire de réduction des émissions de GES et d'adaptation de la collectivité aux conséquences attendues des changements climatiques.

Convaincue de l'urgence à adopter des réponses publiques adaptées, susceptibles d'induire de nouveaux comportements et conformément à la délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2007, **la ComAGA souhaite, en effet, sur la base de ce diagnostic, poursuivre la démarche et s'engager dans un plan climat territorial, au travers de la signature d'un Contrat Local Initiatives Climat (CLIC).**

## Objectifs du territoire

---

Les résultats du diagnostic des émissions de GES ont permis de mettre en évidence, selon les entités étudiées, les principaux « postes émetteurs » au sein du Grand Angoulême :

- ❑ **Collectivités Locales** : émissions évaluées à environ 36 000 T éq. CO<sub>2</sub>, se répartissant entre quatre postes principaux : l'énergie et la climatisation, les immobilisations (construction de bâtiments et de routes), les transports et les achats de matériaux (l'ensemble de ces émissions représentant 2 % des émissions du territoire) ;
- ❑ **Territoire** : émissions évaluées à 885 000 T éq. CO<sub>2</sub> (hors émissions des cinq entreprises « soumises à quotas »), se répartissant entre trois secteurs prépondérants : les transports (50% des émissions), l'énergie dans le résidentiel et le tertiaire (21% des émissions) et l'industrie (14% des émissions).

*Pour mémoire* : les émissions totales du territoire ont été évaluées à 1 700 000 T eq CO<sub>2</sub> incluant celles des cinq entreprises soumises à quotas présentes sur le territoire et déjà tenues d'engager des mesures pour réduire leurs propres émissions.

Forte de ces résultats, la ComAGA a la volonté d'élaborer une véritable stratégie à l'échelle de son territoire permettant d'agir significativement sur tout ou partie des principales sources d'émission de GES.

Il s'agira par ce nouvel engagement :

- ❑ **de répondre aux alertes récemment reformulées par la communauté scientifique**, en préconisant, dans le droit fil des accords internationaux de Kyoto, des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES à l'échelle de l'agglomération ;
- ❑ **de mobiliser, autour de ce dispositif, l'ensemble des acteurs du territoire, en capacité d'infléchir sur les pratiques individuelles et collectives** et de préparer nos concitoyens aux conséquences inéluctables sur la vie quotidienne des évolutions climatiques et au nécessaire changement des comportements.

La ComAGA souhaite, à ce titre, s'inscrire, pour le **long terme**, dans la **dynamique « facteur 4 »** ayant pour objectif de diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050 ; et pour le **plus court terme**, conformément aux objectifs régionaux (réduction de 800 000T, soit environ -8% pour la période 2008-2012 par rapport à 1990) et aux objectifs affichés par l'Union Européenne (au minimum - 20% d'émissions d'ici à 2020) réduire ses émissions de :

- **5% d'ici 2010**
- **10% d'ici 2015**
- **20% d'ici 2020**

Dans ce cadre, **le Contrat Local Initiatives Climat poursuivra quatre objectifs généraux** :

- ❑ la conduite, **au service d'un projet d'aménagement durable du territoire**, d'actions exemplaires de la ComAGA dans différents domaines de compétence ;
- ❑ **le renforcement de l'action d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des citoyens et des professionnels**, issus de divers secteurs d'activités, en s'appuyant notamment sur le réseau des partenaires de la future « Maison de l'Environnement » ;
- ❑ **l'organisation d'une concertation partenariale conduite à l'échelle du territoire de l'agglomération autour d'une charte d'engagements communs**, susceptible de favoriser une action volontariste des différents acteurs concernés ;

- l'élaboration, pour le territoire du Grand Angoulême et sur la base d'objectifs partagés en matière de réduction des GES et identifiés dans la Charte d'Engagements, **de plans d'actions émanant des différents acteurs publics et privés.**

A travers la mise en œuvre de ce dispositif contractuel, appelé à associer dans une même dynamique, décideurs politiques et société civile, l'ambition de la ComAGA est de constituer, in fine :

- **un outil d'aide à la décision, permettant d'éclairer les choix politiques**, de construire des indicateurs de suivi et d'évaluer les effets des actions mises en place, au regard des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES,
- **un outil de prise en compte de « l'effet de serre »** dans la conduite des politiques publiques locales,
- **un outil aidant à concrétiser les initiatives engagées en matière de développement durable**, support de construction de démarches territoriales de type « Agenda 21 local ».

# Méthodologie proposée

---

## *Une démarche partenariale d'ores et déjà engagée*

- Les élus et les services de la ComAGA et des quinze communes du territoire ont été associés :
  - en amont de la démarche de diagnostic des émissions de GES par une sensibilisation aux enjeux du changement climatique ;
  - à la démarche elle-même pour fournir des éléments nécessaires à l'élaboration du diagnostic ;
  - à la restitution des résultats par le biais d'une journée dédiée le 19 septembre 2006 et par la remise d'une synthèse des résultats généraux ainsi que d'une fiche personnalisée par commune.
  
- Par ailleurs, les acteurs du territoire (entreprises, organisations socioprofessionnelles, syndicats, administrations, associations...) ont été conviés le 20 février 2007 à une journée de restitution du diagnostic. A cette occasion, 130 participants ont été invités à travailler en ateliers dans le but d'examiner les modalités de travail en commun et de définir les premières pistes d'actions, à partir de trois thèmes :
  - Transports et déplacements
  - Gestion des bâtiments et construction
  - Entreprises et énergie

## *Une charte d'engagements communs*

Pour optimiser les chances de réussite de la démarche, la ComAGA souhaite que l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire soit formalisé au sein d'une charte.

Cette charte d'engagements communs, écrite collectivement, comprendrait notamment :

- Des objectifs quantifiés partagés en matière de réduction des émissions de GES ;
- Un engagement des signataires à réaliser leur propre plan d'actions en faveur de la réduction de ces émissions ;
- Un engagement à réaliser une évaluation annuelle de l'impact des actions engagées et à en communiquer les résultats.

## *Un plan climat structuré en trois volets d'intervention*

Dans le cadre de la démarche territoriale ainsi engagée, il est proposé de structurer le futur plan climat de l'agglomération en trois volets d'intervention :

- **un volet concernant la communauté d'agglomération**, susceptible d'agir sur ses propres émissions de GES et dans le cadre de l'exercice de ses différentes compétences (habitat, transport, eau et assainissement, déchets...) ;
- **un volet en direction des communes du Grand Angoulême**, partenaires essentiels dans
  - la construction de propositions formalisées en matière de réduction des émissions de GES, fondement de cette nouvelle stratégie publique communautaire ;
  - la définition de l'exemplarité du territoire
- **un volet en direction des acteurs publics et privés du territoire**, appelés à jouer un rôle incontournable dans la mise en œuvre de ce plan, dans le cadre de partenariats concertés et cohérents.

# **Les trois volets d'intervention**

## Volet Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

---

### Objectif

Dans la continuité des actions mises en place depuis plusieurs années et tout particulièrement en matière de maîtrise de l'énergie (suivi des consommations, optimisation des bâtiments existants, réflexion sur les bâtiments neufs, guide des bonnes pratiques à l'usage des agents...), la collectivité souhaite s'engager dans une démarche exemplaire pour diminuer ses propres émissions de GES.

### Méthode proposée

- ❑ Présentation à chaque direction des résultats détaillés du diagnostic interne ComAGA et de celui du territoire ; cette présentation fera suite à celles qui ont déjà eu lieu le 19 Septembre 2006 (à destination de la ComAGA et des communes) et le 20 Février 2007 (à destination des acteurs du territoire) et aura pour but d'impliquer chaque direction dans ses domaines de compétence
- ❑ Elaboration de pistes d'actions possibles et souhaitables à engager par direction
- ❑ Organisation de groupes de travail transversaux en fonction des principales thématiques identifiées
- ❑ Hiérarchisation des actions à engager pour concourir à l'objectif général de réduction des émissions de GES, dans le cadre des compétences dévolues à la ComAGA et du fonctionnement de ses services

Parallèlement la ComAGA poursuivra les actions de formation et de sensibilisation engagées auprès des élus et du personnel de la collectivité afin de renforcer l'implication de chacun dans cette dynamique.

### Propositions d'actions

Les actions proposées pourraient se décliner selon les quatre rôles dévolus à la collectivité, à la fois « consommatrice, productrice, aménageuse et incitatrice » :

**En ce qui concerne le fonctionnement interne des services, la collectivité, consommatrice et productrice, souhaite se distinguer par ses actions éco-responsables.**

Pour cela, la ComAGA, adhérente au réseau grand ouest des collectivités éco-responsables, souhaite multiplier les domaines d'exemplarité au sein de l'action des services, notamment en ce qui concerne la limitation des consommations énergétiques par les bâtiments et les véhicules (de service et personnels), le développement du recours aux énergies renouvelables, les modes de construction respectueux de l'environnement, les achats et les marchés durables.

*La ComAGA souhaite par exemple :*

- Développer les constructions de haute qualité environnementale pour les grands équipements en projet (station d'épuration, médiathèque, centre de tri...)
- Développer les énergies renouvelables notamment par la pose de panneaux solaires sur plusieurs bâtiments et la réalisation d'une unité de valorisation énergétique sur l'usine d'incinération des ordures ménagères
- Etablir et afficher des étiquettes énergie et CO2 par bâtiment à l'image de ce qui a été réalisé dans le cadre de la campagne Display, pour mieux cibler ensuite les priorités d'actions par équipement
- Systématiser les clauses permettant de prendre en compte le développement durable, et notamment les émissions de gaz à effet de serre, dans les marchés publics
- Réfléchir aux déplacements des salariés

**Concernant l'exercice de ses compétences, la ComAGA souhaite contribuer activement à un aménagement durable du territoire.**

Elle se doit notamment de jouer un rôle moteur en matière de développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture et d'un habitat plus respectueux de l'environnement et moins consommateur d'énergie. De plus, une réflexion devra être menée conjointement avec les communes concernant les conditions de l'urbanisation sur le territoire.

*A titre d'exemple, la ComAGA pourrait notamment :*

- Mener des démarches de type approche environnementale de l'urbanisme
- Mener une réflexion sur les modalités d'incitations à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, dans sa politique de l'habitat et de renouvellement urbain.
- Promouvoir les transports en commun et les modes de déplacements doux
- Développer des plans de déplacements entreprises

**En matière d'incitation, la ComAGA souhaite faire de la lutte contre le changement climatique une véritable colonne vertébrale des actions de sensibilisation sur le territoire.**

La lutte contre le changement climatique suppose un profond changement des pratiques quotidiennes. C'est pourquoi, l'information, la sensibilisation et la formation des citoyens mais aussi des professionnels (artisans, commerçants...) du territoire apparaissent comme déterminantes pour la mise en oeuvre d'un plan climat.

La ComAGA possède un savoir faire et un retour d'expérience de plus de 10 ans en matière de sensibilisation à l'environnement. Elle compte dans son effectif un animateur environnement et touche, par ses actions, près de 3000 personnes par an. Au cours du temps, d'importants partenariats se sont noués sur ces questions, notamment avec l'Inspection Académique de la Charente et l'association Charente Nature.

En ce qui concerne la problématique du changement climatique, compte tenu de son caractère très transversal et de l'ampleur des enjeux, les actions de sensibilisation et de formation des citoyens et des acteurs du territoire seront nécessairement partenariales. Pour cela, la ComAGA souhaiterait s'appuyer sur le projet de « Maison de l'Environnement » proposé par le Conseil de Développement, consistant en une mise en réseau d'un ensemble de partenaires identifiés pour leurs actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Les partenaires locaux pressentis pour cette « Maison de l'Environnement » sont les suivants :

- Le Conseil Général
- Charente Nature
- Le point Info Energie du CAUE
- L'Inspection Académique
- Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique
- Le Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement (GRAINE)
- L'Institut de Formation et de Recherche sur l'Education à l'Environnement (IFREE)
- La Jeune Chambre Economique
- L'association ALESIE (qui regroupe l'ensemble des structures d'insertions de l'agglomération)
- ...

## **Volet Communes du Grand Angoulême**

---

### Objectif

Les communes de la ComAGA ont été associées à cette démarche globale dès l'élaboration du diagnostic des émissions de GES de l'agglomération. Il s'agit à présent de les accompagner et de les soutenir dans la construction de leur propre plan d'actions, afin que l'ensemble des collectivités du territoire soient réellement exemplaires et créent ainsi un effet d'entraînement auprès des acteurs du territoire

### Méthode proposée

- ❑ Travail personnalisé autour du bilan individuel de chaque commune afin de cerner les priorités d'actions
- ❑ Identification, au sein de chaque commune, d'un élu et/ou d'un technicien « référent », interlocuteur privilégié pour la conduite de la démarche
- ❑ Animation du réseau de référents communaux sur des thématiques communes concrètes, pour partager les expériences et créer de nouvelles synergies
- ❑ Organisation, en parallèle, de formations pour les élus et les techniciens dans leurs domaines de compétences
- ❑ Organisation de réunions communales en présence du Président de la ComAGA afin de dynamiser le travail commun
- ❑ Accompagnement pour l'élaboration d'un plan d'actions par commune

Le travail mené par le réseau de référents pourra en outre être relayé par deux instances déjà existantes au niveau de l'agglomération, qui se réunissent périodiquement, pour aborder des thématiques transversales :

- La réunion des Maires de l'agglomération
- La réunion des Directeurs Généraux des Services des communes

Pour les thèmes d'action dont les problématiques sont proches de celles identifiées pour la ComAGA une réflexion conjointe sera proposée.

La démarche d'accompagnement auprès des communes bénéficiera du concours d'un chargé de mission climat <sup>1</sup>, assisté de l'agent « énergie » de la ComAGA (suivi et maîtrise de l'énergie, éclairage public...) et des autres services compétents de la ComAGA (urbanisme, déplacements...).

### Propositions d'actions

Les thématiques suivantes pourraient être étudiées :

- Suivi et maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux
- Eclairage public
- Repas et circuits courts
- Achats éco-responsables
- Urbanisme
- Déplacement des salariés et des écoliers

---

<sup>1</sup> Cf. pages suivantes : « Modalités de pilotage et d'organisation »

## Volet Acteurs publics et privés du territoire

---

### Objectif

La volonté de la ComAGA est de créer une dynamique territoriale associant l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le changement climatique, afin de démultiplier l'impact des actions locales.

### Méthode proposée

- ❑ Elaboration d'une charte d'engagements communs
- ❑ Incitation à l'élaboration de plans d'actions propres à chaque structure
- ❑ Animation de groupes d'acteurs volontaires en s'appuyant sur la charte d'engagements communs
- ❑ Elaboration d'objectifs déclinés par secteur d'activités ou par thématique
- ❑ Elaboration d'un plan d'actions transversal listant des actions communes sur lesquelles plusieurs partenaires souhaitent s'engager conjointement
- ❑ Création d'un comité de suivi de la charte d'engagements communs réunissant l'ensemble des signataires de la charte rendant compte des actions menées par chacun des partenaires et garant de leur évaluation
- ❑ Animation d'un « Forum des Acteurs » réunissant périodiquement l'ensemble des acteurs locaux

Parallèlement la ComAGA mettra en place des actions de formation et de sensibilisation à destination des acteurs et des citoyens du territoire.

Les acteurs locaux, identifiés à ce jour, qui pourraient prendre part à la démarche sont les suivants :

- Acteurs de l'habitat et de la construction : CAPEB, FFB, Ordre des Architectes, Architecte des Bâtiments de France, CAUE, Bailleurs, Chambre des Métiers, magasins de bricolage, autres professionnels, ...
- Acteurs des transports et déplacements : STGA, CITRAM, SNCF, Associations (taxis, vélos, PMR)...
- Acteurs économiques : industries soumises à quotas, industriels gros émetteurs, syndicats patronaux et de salariés, jeune chambre économique, club des jeunes dirigeants, grande distribution...
- Acteurs de l'agriculture et du bois : Chambre d'Agriculture, Maison de l'Agriculture Biologique, CRPF, ONF, ...
- Acteurs de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation : Inspection académique, IUT, AFPA/GRETA, ...
- Acteurs oeuvrant dans le domaine de l'environnement : Charente Nature, GRAINE Poitou-Charentes, ...
- Autres acteurs associatifs
- Hôpitaux
- Banques, assurances, ...
- Acteurs institutionnels : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, CCI, Chambre des Métiers, SEM Territoires Charente, Charente Développement,...

D'autres acteurs sont susceptibles d'être identifiés au fur et à mesure de l'exécution du plan climat.

## Propositions d'actions

Les actions seront bien évidemment à définir conjointement avec les acteurs du territoire, néanmoins plusieurs pistes ont d'ores et déjà été évoquées à l'occasion de la Journée Climat organisée par la ComAGA le 20 février 2007 :

- En matière de transports et déplacements
  - Réflexion sur l'urbanisation et les déplacements
  - Réflexion sur la place des véhicules personnels, le développement des transports en commun, des transports doux, du stationnement et des aménagements urbains compatibles
  - Elaboration de plans de déplacement entreprises
  - Information et sensibilisation
  - Intégration de critères de réduction des GES dans les consultations
  
- En matière de gestion des bâtiments et construction
  - Information et formation des publics utilisateurs
  - Mise en place d'incitations financières (partenariats public-privé), réductions d'impôts
  - Développement des compétences pour les acteurs du territoire (maîtres d'œuvre, bureaux d'études, artisans, commerçants) et développement des certifications
  - Actions de promotion sur les innovations et les réalisations
  - Proposition de diagnostics énergétiques gratuits sur le territoire
  - Réalisation d'une thermographie aérienne en partenariat avec les fournisseurs d'énergie
  - Introduction de clauses environnementales dans les permis de construire
  
- Concernant la problématique entreprises et énergie
  - Mesures et évaluations régulières
  - Valorisation et traitement des déchets (recherches de synergies locales)
  - Développement des énergies de substitution et utilisation des innovations technologiques dans le domaine
  - Sensibilisation et formation des salariés et des particuliers
  - Echange sur les bonnes pratiques.

Parmi l'ensemble de ces propositions, des actions transversales peuvent déjà être identifiées :

- Développement des énergies de substitution
- Développement des circuits courts d'approvisionnement, mais aussi de recyclage
- Recherche de solutions de financement innovantes (partenariats banques, fournisseurs d'énergie...)
- Conduite d'actions de formation dans le domaine de l'habitat et de la construction
- Conduite d'actions de sensibilisation à destination du grand public sur le changement climatique, les économies d'énergie, les bonnes pratiques
- Actions de promotion des innovations et des bonnes pratiques

## Modalités de pilotage et d'organisation

---

La gouvernance du Contrat Local Initiatives Climat est articulée autour de deux types de structures : des structures constituées spécifiquement pour le contrat et des structures d'appui déjà existantes.

### Les structures dédiées

- Un Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage sera **l'instance de validation, de décision et d'évaluation du Contrat Local Initiatives Climat**. Il sera présidé par le Président de la ComAGA, composé des vice-Présidents des commissions concernées (Environnement et Cadre de Vie, Développement Economique, Politiques Solidaires et Aménagement du Territoire, Equipements Structurants, Finances et Programmation, Affaires Générales), d'un représentant de l'ADEME et de la Région Poitou-Charentes et des services concernés de la ComAGA dont le chargé de mission climat.

- Un Comité de suivi de la Charte d'engagements communs

Le Comité de suivi de la Charte sera composé de partenaires concernés par chacune des thématiques retenues. **Force d'évaluation et de propositions**, le comité sera chargé d'**apprécier la mise en œuvre des plans d'actions propres à chaque structure ainsi que les actions partenariales engagées**. Il contribuera à la préparation du « Forum des Acteurs ».

- Un « Forum des Acteurs »

Le « Forum des Acteurs » regroupera l'ensemble des acteurs du territoire associés au dispositif lié au plan climat. **Lieu de débat et de partage des connaissances, il se réunira une fois par an pour échanger autour des conditions de mise en œuvre de la démarche et des actions partenariales en cours ou à engager.**

- Une « Cellule Climat »

**Le dispositif CLIC sera animé par un chargé de mission dédié, recruté spécifiquement par la ComAGA dans le cadre du contrat pour une durée de 3 ans.** Le poste sera financé pour partie par l'ADEME et la Région : 80% des dépenses, plafonnées à 40 000 € par an.

Le chargé de mission climat sera chargé :

- **d'organiser la concertation avec les acteurs du territoire, les communes et les services de l'agglomération** dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat,
- **d'accompagner les partenaires** pour la mise en œuvre de leurs programmes d'actions,
- **de proposer les moyens d'évaluation** des actions envisagées.

Ce poste, rattaché fonctionnellement au service Eco-Conseil de la ComAGA, s'appuiera sur la double tutelle de la Direction de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Construction et de la Mission Prospective et Stratégie pour la définition des objectifs stratégiques et des actions à conduire.

Au sein du service éco-conseil, le chargé de mission climat sera épaulé dans ses actions par :

- l'agent énergie de la ComAGA, en particulier concernant l'expertise technique interne et celle à apporter aux communes.
- l'animateur environnement pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation des citoyens sur la problématique du changement climatique.

Ces trois agents constitueront le socle technique de la « Cellule Climat », pilotée par le chargé de mission climat.

#### Les structures de support

- Le Bureau Communautaire

**Dans le cadre des réunions bi-mensuelles du Bureau Communautaire, le Président de la ComAGA et l'ensemble de ses Vice-Présidents seront informés régulièrement de l'état d'avancement du contrat.** Le Bureau Communautaire assurera ainsi un suivi en continu du dispositif et rendra, au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, un avis sur les engagements de la ComAGA, requis par le Comité de Pilotage au titre de l'application du contrat.

- Le Comité de Direction

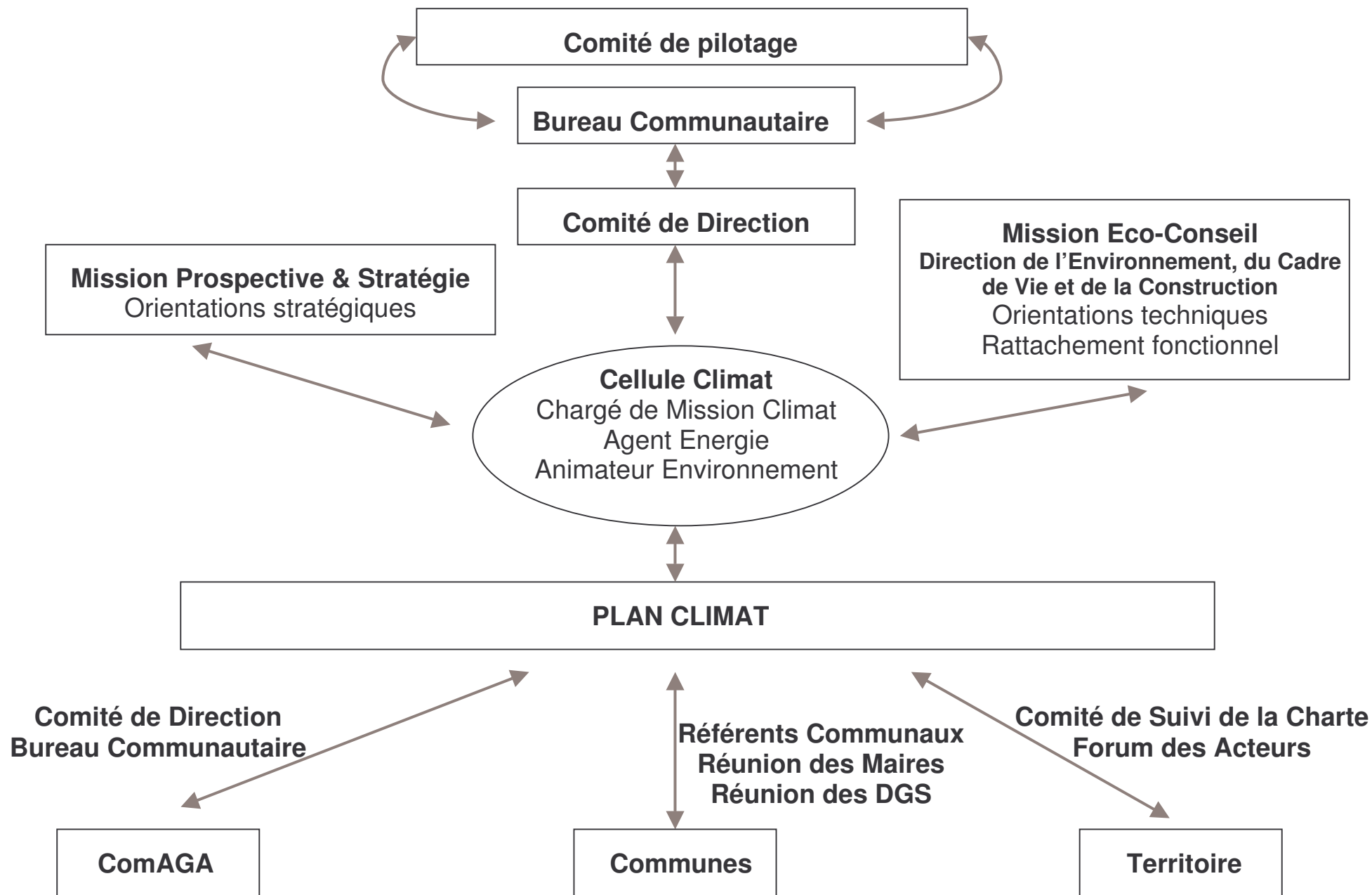
Le Comité de Direction de la ComAGA, composé des directeurs des directions fonctionnelles et opérationnelles de la ComAGA et animé par le Directeur Général des Services assurera un **rôle d'interface** entre le Bureau Communautaire, le Comité de Pilotage, la « Cellule Climat » et les différents services de la ComAGA.

- La Direction de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Construction et la Mission Prospective et Stratégie

La Direction de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Construction et la Mission Prospective et Stratégie s'efforceront de garantir la **conduite transversale de la démarche**.

Par ailleurs, le chargé de mission climat s'appuiera sur l'ensemble des compétences des services de la ComAGA.

# SCHEMA ORGANISATIONNEL DU CONTRAT LOCAL INITIATIVES CLIMAT



## Evaluation

---

**Il conviendra d'élaborer un dispositif d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre du contrat.**

A ce titre, un ensemble d'indicateurs devra être défini concernant notamment (liste non exhaustive) :

- ❑ l'avancement des engagements contractualisés dans le cadre de la charte d'engagements communs
- ❑ l'efficacité des actions mises en place, en particulier en terme de GES évités
- ❑ les partenariats mis en place
- ❑ la transversalité de la démarche
- ❑ les actions de sensibilisation et d'information
- ❑ les actions de formation
- ❑ le coût des actions
- ❑ l'adaptation des actions par rapport aux objectifs quantifiés fixés

# Calendrier prévisionnel

	2007				2008				2009				2010			
	1er trim	2è trim	3è trim	4è trim	1er trim	2è trim	3è trim	4è trim	1er trim	2è trim	3è trim	4è trim	1er trim	2è trim	3è trim	4è trim
<b>Comité de pilotage du CLIC</b>																
<b>Actions transversales</b>																
Elaboration de la charte d'engagements communs																
Elaboration d'un plan d'actions transversal																
Mise en œuvre du plan d'actions transversal																
Réunion du comité de suivi de la charte d'engagements et évaluation																
<b>Actions ComAGA</b>																
Recrutement du chargé de mission climat																
Présentation des résultats détaillés du diagnostic à chaque direction																
Dégagement de pistes d'actions par direction																
Organisation de groupes de travail transversaux																
Elaboration du plan d'actions 2007/2010																
Mise en œuvre des actions																
Evaluation des actions menées																
Formation des élus et des techniciens																
<b>Actions en direction des communes</b>																
Travail personnalisé sur chaque bilan du diagnostic par commune et réunions communales en présence du président de la ComAGA																
Animation d'un réseau de référents communaux sur différentes thématiques																
Accompagnement pour l'élaboration d'un plan d'actions par communes																
Formation des élus et des techniciens																
<b>Actions en direction du territoire (en lien avec le volet transversal)</b>																
Animation de groupes d'acteurs volontaires en s'appuyant sur la charte d'engagements communs																
Elaboration d'objectifs déclinés par secteur ou par thématique																
Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation des citoyens en s'appuyant sur le projet de maison de l'environnement																
Forum des acteurs																